

VOIX DES GÉNÉRATIONS FUTURES



RÉCOMPENSER LES MEILLEURES LOIS ET POLITIQUES EN FAVEUR DES DROITS DES ENFANTS



FUTURE POLICY
AWARD 2015

MENTIONS LÉGALES

Publié par : World Future Council Foundation
Septembre 2015

Auteurs : Samia Kassid et Alistair Whitby

Traduction de l'anglais : Pascale Bouquet

Responsabilité légale du contenu :

Alexandra Wandel

Maquette : Anja Rohde

Impression : Courand et Associés, France

Imprimé sur papier recyclé

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les experts qui ont mis leur savoir et leur temps à notre disposition pendant le processus d'évaluation, ainsi que les membres du jury. Nous adressons également un grand merci à nos collaborateurs, nos consultants en recherche et les auteurs des candidatures pour leur soutien et leur contribution. Nos vifs remerciements vont aussi à l'UIP pour sa contribution à la traduction et à l'impression de cette brochure. Nous souhaitons en outre adresser des remerciements particuliers à Mme Janina Otto, M. Michael Otto et M. Jörg Pilawa pour leur vision, confiance et soutien.

Clause de non-responsabilité : Le contenu et les avis exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement l'avis des organisations qui sont nos partenaires, ni la politique qu'elles mènent.

Pour les références, veuillez écrire à :
fpa@worldfuturecouncil.org

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture: Finnish National Board of Education, RobertoVi/Pixabay, dassel/Pixabay, dassel/Pixabay, Hanoi Photography/Shutterstock, Quick Shot/Shutterstock, Chesapeake Bay Foundation, UNICEF, Air Images/Shutterstock, nevenm/Shutterstock, ACUMAR, speedKingz/Shutterstock, DiversityStudio/Shutterstock, marcisim/Pixabay, Folio/Mascot, gonzalesearnest/Pixabay, 2: Vijayanarasimha/Pixabay, 3: nmedia/Shutterstock, 4: UNICEF, Chesapeake Bay Foundation, Stuart Conway – Smithsonian, 5: Folio/Mascot, FARN, 6–8: UNICEF, 9: Flickr/Andrea Moroni, 10: Chesapeake Bay Foundation, 11: MAEOE, 12–13: Finnish National Board of Education, 14: Folio/Mascot, 15: ACUMAR, 16: Odwarific/Pixabay, 18: Simon/Pixabay, 21: PhotoDisc, Inc., au verso: Stokpic/Pixabay

WORLD FUTURE COUNCIL

Hambourg (siège)

Lilienstraße 5–9

20095 Hambourg

Allemagne

Téléphone : +49 (0) 40 3070914-0

Fax : +49 (0) 40 3070914-14

Courriel : info@worldfuturecouncil.org

Londres

info.uk@worldfuturecouncil.org

Genève

geneva@worldfuturecouncil.org

Pékin

info.china@worldfuturecouncil.org

Retrouvez-nous en ligne sur :

www.worldfuturecouncil.org

où vous pourrez également vous abonner au bulletin du WFC. Notre base de données des meilleures lois et politiques est à votre disposition à l'adresse : www.futurepolicy.org

Nous sommes également sur :

 @Good_Policies

 World Future Council

 World Future Council

 wfcinitiative

ORGANISATIONS PARTENAIRES

Union interparlementaire (UIP)

www.ipu.org

 @IPUParliament

United Nations Children's Fund (UNICEF)

www.unicef.org



Tous les parlements sont tenus de protéger le peuple et de veiller à son bien-être à long terme. Les enfants, qui sont les plus exposés à la misère, à l'exploitation, aux abus et à la violence, ont besoin d'une protection particulière. Les parlements peuvent se placer au premier rang de cet effort en adoptant à l'échelon national des lois garantissant une mise en œuvre et un contrôle efficaces des engagements internationaux pris au nom des enfants. L'action parlementaire en faveur des droits fondamentaux fait partie intégrante du travail de l'UIP, qui est engagée depuis longtemps dans la défense des droits de l'enfant. Cette question mérite que nous continuions à chercher à y apporter des réponses novatrices. Le prix *Future Policy Award* 2015 peut offrir aux parlements du monde entier la source d'inspiration dont ils ont besoin pour redoubler d'efforts au nom des enfants.

Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire



Les enfants, qui sont loin d'être épargnés par les nombreux fléaux auxquels notre monde est actuellement confronté, figurent au nombre des groupes les plus vulnérables. Nous devons donc mettre un point d'honneur à préserver leurs droits fondamentaux consacrés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le *Future Policy Award*, qui s'inscrit dans le cadre du travail de plaidoyer que le *World Future Council* mène au quotidien, braque aujourd'hui les projecteurs sur un petit nombre de politiques particulièrement exemplaires, de nature à offrir des solutions globales à long terme aux défis de notre temps tout en protégeant les droits des générations futures.

Jakob von Uexküll, Fondateur et Président du Conseil d'administration du *World Future Council*; Fondateur du prix *Right Livelihood*



Les droits des enfants n'existent pas seulement qu'à travers des déclarations mais aussi à travers des actions. Les parlementaires figurent parmi les partenaires les plus importants d'UNICEF en menant ces actions et les résultats qu'elles peuvent avoir sur la vie d'enfants. Nous félicitons le *World Future Council* pour stimuler plus de parlementaires à user de leurs pouvoirs en faveur des enfants les plus désavantagés et vulnérables.

Anthony Lake, Directeur exécutif d'UNICEF

CHÈRES LECTRICES, CHERS LECTEURS,

Il y a 26 ans, le 20 novembre 1989, la communauté internationale réunie sous l'égide des Nations Unies adoptait la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Pour la toute première fois voyaient le jour des normes internationalement reconnues en matière de protection et de promotion des droits des filles, des garçons et des jeunes gens, en premier lieu le droit de faire entendre leur voix dans toutes les décisions les concernant. Depuis lors, les gouvernements ont pris un vaste éventail de mesures visant à mettre le droit national en congruence avec l'esprit de la CDE, dont certaines ont eu un retentissement remarquable faisant une réelle différence dans la vie des enfants. Il nous reste encore toutefois bien du chemin à parcourir. Les changements climatiques, les contraintes économiques, la misère et l'exploitation des enfants, le phénomène migratoire, les guerres civiles et les déplacements de population con-

tinuent à poser de redoutables difficultés au monde d'aujourd'hui. L'avenir de tous les enfants vivant aujourd'hui sur notre planète, ainsi que de tous ceux à naître, est dans les mains des responsables politiques actuels.

Le *World Future Council* œuvre en faveur de la résolution des problématiques mettant en cause notre avenir commun en sélectionnant des politiques exemplaires qu'il porte à l'attention de tous. Telle est la vocation de notre prix *Future Policy Award*, qui récompense des politiques hors pair, de nature à améliorer les conditions de vie des générations actuelles et futures. En parallèle à la remise de ce prix, le *World Future Council* collabore avec les responsables politiques à accélérer les actions politiques devant permettre l'instauration de sociétés justes, durables et pacifiques.





FUTURE POLICY AWARD 2015



En 2015, le *World Future Council* a jugé le moment venu de décerner le prix *Future Policy Award* à des lois et politiques novatrices contribuant à promouvoir, mettre en œuvre et protéger les droits de l'enfant à la prise en charge, la protection et la participation inscrits dans la CDE et ses protocoles facultatifs. Nous avons sollicité la candidature de lois et politiques réussissant à abaisser les obstacles qui bloquent l'accès des enfants à l'éducation, à la participation et à la protection, en accordant une priorité particulière au travail, à la traite et au mariage des enfants. Nous nous sommes aussi penchés sur les mesures tenant compte de l'interdépendance existant entre les droits environnementaux et les droits de l'enfant, ainsi que de la nécessité de développer et de faire connaître les avancées législatives en matière de protection de l'environnement.

Nos recherches nous ont notamment permis de constater que, même si la majeure partie des Etats s'efforcent de remplir leurs obligations, la mise en œuvre est souvent très en retard sur les (bonnes) intentions exposées sur le papier, pour une large part en raison d'un ensemble de contraintes liées, entre autres, aux inégalités

entre les sexes, à des considérations culturelles et religieuses et à la concurrence entre les priorités politiques, mais aussi aux limites financières, économiques et techniques. Tel est tout particulièrement le cas pour le travail, la traite et le mariage forcé des enfants.

L'élément le plus frappant que révèlent les politiques récompensées est la détermination sans faille de certains responsables politiques à défendre une vision de la société fondée sur l'équité et à prendre au sérieux les droits de l'enfant. Bien conçues et accompagnées de mesures de mise en œuvre rigoureuses, les politiques peuvent changer concrètement la vie des enfants ou des jeunes adultes.

Nous espérons que les politiques lauréates du prix *Future Policy Award* 2015 seront une source d'inspiration pour les législateurs du monde entier et que certains des éléments qu'elles contiennent serviront d'exemple et seront mis en œuvre par d'autres dans les mois et les années à venir.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre plus sincère gratitude aux personnalités éminentes qui ont siégé au sein du jury international, ainsi qu'à nos partenaires, l'Union interparlementaire et l'UNICEF. Nous remercions tout particulièrement Mme Janina Otto et Dr. Michael Otto pour leur généreux soutien et leur confiance.

Salutations sincères,
l'équipe du Future Policy Award

LOIS ET POLITIQUES RÉCOMPENSÉES



Médaille d'or : Loi en faveur des enfants de Zanzibar, République unie de Tanzanie, 2011

La loi en faveur des enfants adoptée à Zanzibar est un instrument pionnier abordant dans leur globalité les droits de l'enfant dans le contexte de la garde légale, du placement en famille d'accueil et de la tutelle, ainsi que le rôle et les responsabilités des professionnels et des institutions chargés de prendre en charge les enfants et de s'occuper d'enfants ayant besoin de soins et de protection, ainsi que d'enfants en conflit avec la loi. Cette loi constitue le fondement de l'offre de services coordonnés de protection de l'enfance tout en imposant une série d'obligations découlant de conventions régionales et internationales relatives aux droits de l'enfant. Elle constitue aujourd'hui une référence prometteuse, tant du point de vue de son mode d'élaboration, qui a fait appel à un processus participatif communautaire avant-gardiste sollicitant les enfants, que des dispositions qu'elle contient, qui ont réussi à faire radicalement évoluer l'attitude adoptée par la société à l'égard des enfants et de leurs droits.



Médaille d'argent : Evaluation du sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement, Maryland, Etats-Unis d'Amérique, 2011

En 2011, le Maryland est devenu le premier Etat américain à exiger des élèves qu'ils se soumettent à une évaluation de leur sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement dans le cadre de leur examen de fin d'études. Cette réglementation, qui est la conséquence des inquiétudes suscitées par la pollution de la Baie de Chesapeake, vise à proposer tout au long des études un programme conçu localement, de nature à faire évoluer les mentalités et à développer chez les jeunes un sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement. Les premiers résultats enregistrés à l'échelon des établissements scolaires, qui révèlent une évolution des connaissances, des comportements et des actes, ainsi qu'une amélioration globale des connaissances des élèves à propos d'un vaste éventail de sujets, incitent désormais d'autres Etats américains à suivre l'exemple du Maryland.



Médaille d'argent : Loi sur l'éducation de base et politique globale en matière d'éducation, Finlande, 1998

L'éducation figure au nombre des priorités nationales de la Finlande depuis plus de 30 ans et ce pays applique dans ce domaine une démarche globale unique en constante évolution. La politique menée par la Finlande en matière d'éducation repose sur un certain nombre d'éléments fondamentaux, parmi lesquels la qualité, l'efficacité, le bien-être et l'apprentissage tout au long de la vie, dans la perspective générale de garantir à tous les individus, quels que soient leur origine, leur âge, leurs moyens, leur langue ou le lieu où ils se trouvent, un accès égal à l'éducation et à la formation. Le système éducatif finlandais, holistique et fondé sur la confiance, donne d'excellents résultats, tant du point de vue de la qualité de vie des enfants que des résultats obtenus aux tests internationaux d'évaluation des compétences en lecture, calcul et sciences, matières dans lesquelles la Finlande arrive dans le peloton de tête depuis l'an 2000.

MENTIONS SPÉCIALES



Code de la famille visant à interdire tous les châtiments corporels et autres traitements humiliants infligés aux enfants, Suède, 1979

Il y a maintenant 36 ans, la Suède devenait le premier pays du monde à interdire explicitement toutes les formes de châtimement corporel et autres traitements humiliants infligés aux enfants. Cette réforme d'avant-garde semble avoir réussi à bannir totalement ce type de traitement de tous les environnements, y compris le foyer familial. Connue et respectée de la quasi-intégralité des acteurs concernés, y compris les enfants, elle a fondamentalement bouleversé le regard que la société suédoise portait sur la violence subie par les enfants. La Suède œuvre également aux côtés d'autres Etats à l'interdiction universelle de tous les châtiments violents infligés aux enfants. 44 Etats lui ont emboîté le pas en adoptant des lois proscrivant les châtiments corporels dans la famille et 122 ont banni les formes violentes de discipline de leurs établissements scolaires.



Arrêt novateur de la Cour suprême en matière de droits environnementaux, Argentine, 2008

Les trois-quarts des constitutions nationales du monde font désormais référence aux droits environnementaux, mais rares sont celles qui en ont fait des droits juridiquement contraignants. La Cour suprême de l'Argentine a adopté en 2008 un arrêt historique entérinant le droit constitutionnel des Argentins « à un environnement sain, harmonieux et propice au développement humain » et ordonnant l'adoption d'un programme d'évaluation, de décontamination et de remise en état du bassin versant Matanza-Riachuelo à Buenos Aires, dévasté par la pollution. Il reste encore fort à faire pour dépolluer le bassin, mais cette décision ainsi que le travail d'épuration qui en a découlé, ont porté des fruits impressionnants et permis d'offrir à plus d'un million de personnes un approvisionnement en eau potable de qualité et un réseau d'assainissement. La vie des enfants vivant dans la région, qui ont désormais accès à des soins de santé et dont les logements ont été déplacés, en a été directement améliorée.



MÉDAILLE D'OR

Respect de l'ensemble des droits des enfants à Zanzibar

La Tanzanie et l'Île de Zanzibar, région semi-autonome, prennent progressivement conscience des problèmes que pose, du point de vue des droits fondamentaux, de la santé et de la vie de la société, la violence subie par les jeunes, hommes ou femmes, et les enfants. Ce pays a été l'un des premiers en Afrique à mener à bien une *Etude nationale sur la violence à l'encontre des enfants*, qui a révélé que 6 % des femmes et 9 % des hommes avaient subi des abus sexuels étant enfants et que presque les trois-quarts des filles et des garçons de moins de 18 ans avaient été exposés à la violence physique. Près de la moitié

de la population est considérée comme vivant dans la précarité, ce qui a un impact important sur le bien-être des enfants.

Une loi abordant dans une perspective globale novatrice la question des droits de l'enfant a été adoptée en 2011 pour remédier à ces problèmes et moderniser la législation nationale relative aux droits de l'enfant. La Loi en faveur des enfants de Zanzibar jette les fondements d'une offre de services de protection de l'enfance coordonnée apportant une réponse efficace à la violence et aux abus et permettant de mieux défendre et protéger les droits des enfants en conflit avec la loi. La Loi en faveur des enfants préserve à Zanzibar des principes légaux clés de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. Cette loi, qui porte également sur la garde légale, le placement en famille d'accueil et la tutelle, définit le rôle et les compé-





tences des professionnels et des institutions chargés de la prise en charge des enfants qui en ont besoin.

Participation des enfants

Cette loi a été élaborée entre 2009 et 2011 à l'issue de vastes consultations nationales ayant permis aux acteurs de la société civile, aux législateurs et aux médias, ainsi qu'aux dirigeants gouvernementaux, communautaires et religieux, de dialoguer dans le but de faire de cette loi le reflet fidèle des besoins particuliers des enfants de Zanzibar. L'un des éléments novateurs de ce travail a été le processus de consultation des enfants, mené par le gouvernement de Zanzibar en partenariat avec l'UNICEF et *Save the Children*. Ce processus comprenait un programme innovateur de participation des enfants au niveau des communautés. Toutes les zones de l'île de Zanzibar ont pris part au dialogue qui s'est ouvert, durant lequel les enfants ont partagé leurs con-



Un atelier d'une journée, dont l'importance s'est révélée cruciale, a rassemblé les dirigeants religieux et les érudits islamiques et révélé les nombreux liens entre l'Islam et les droits de l'enfant.



Le vaste processus national de consultation de la loi engageait des acteurs issus de la société civile, du système légal et de la police et a entraîné la mise en place des bureaux de police pour la parité et les enfants.

naissances avec leurs pairs. De nombreux jeunes gens ont ainsi pu se familiariser avec le contenu de la Loi en faveur des enfants et de la réforme législative, ce qui leur a offert la possibilité de parler des questions qui comptent le plus pour eux.

Des résultats remarquables

En dépit de la pénurie de ressources financières et de la nécessité de poursuivre les efforts de mise en œuvre, la Loi en faveur des enfants de Zanzibar a contribué à l'obtention de résultats remarquables, notamment la création de plusieurs institutions officiellement chargées de la protection et de la participation des enfants. Le gouvernement de Zanzibar, avec le soutien de l'UNICEF et de l'Union Européenne, a développé une stratégie de réforme de la justice pour enfants pour 2013–2018 dans l'optique d'opérationnaliser entièrement la Loi en faveur des enfants.

- Un tribunal exclusivement réservé aux mineurs et disposant de structures distinctes adaptées aux enfants a vu le jour en 2013 à Stonetown. Ce tribunal, unique en son genre en Tanzanie, a pour objectif d'offrir aux enfants le soutien et la sécurité dont ils ont besoin lorsqu'ils comparaissent devant la justice, que ce soit en qualité de victime ou de délinquant.
- Une formation à l'égard des professionnels de la justice désignée afin d'effectivement faire face aux cas d'enfants a aussi été élaborée. A l'issue de 2014, tous les magistrats régionaux, les membres de tribunaux et les procureurs ont reçu une formation de base afin de faire face aux cas d'enfants sous la nouvelle législation.

- La mise en place des bureaux de police spécialisés dans les questions de parité et d'enfance (Police Gender and Children's Desks) est au cœur de la réponse de la police à l'opérationnalisation de la Loi en faveur des enfants. Au moins deux bureaux spécialisés dans les questions de parité et d'enfance ont été ouverts dans chaque poste de police à Zanzibar ainsi qu'un dans 3 des 5 commissariats de police régionaux; le personnel des 36 commissariats de l'Île a été formé à offrir une aide plus efficace aux victimes d'abus.
- Des canaux destinés à faciliter la participation des enfants et à leur permettre de dénoncer les violations de leurs droits ont été instaurés sous la forme de plus de 200 Conseils des enfants et d'un Conseil consultatif national des enfants.

FAIRE ÉVOLUER LES MENTALITÉS

Les vastes consultations participatives auxquelles ont pris part les enfants et leur famille dans toute l'Île ont fait considérablement évoluer la mentalité collective à l'égard des enfants et ont contribué à une prise de conscience de leurs droits à Zanzibar. Les médias, les responsables politiques et les communautés se sentent désormais concernés par la violence et les abus sexuels dont sont victimes les enfants.



Plus de 5 000 enfants (principalement des garçons) ont pu quitter un travail nuisible pour eux et retourner à l'école grâce à l'assistance qu'ils ont reçue.

De nombreux établissements scolaires se sont détournés des châtiments corporels, encore très fréquents, au profit de nouvelles méthodes. Dans chaque école primaire de Zanzibar, un représentant au moins du corps enseignant a été formé à l'utilisation de méthodes « douces » pour assurer la discipline.

La loi contient un certain nombre de nouveautés et de particularités adaptées au contexte national (notamment la reconnaissance sans équivoque de la foi islamique, pratiquée par 98 % de la population), ainsi que des dispositions s'inspirant des réformes législatives adoptées par des pays voisins d'Afrique australe et orientale. Elle transpose la démarche globale de la CDE dans la législation locale et comporte notamment d'excellentes dispositions réglementant la justice des mineurs et la participation des enfants.

La Loi en faveur des enfants ouvre des perspectives de transfert prometteuses dans ce domaine, tant du point de vue du processus ayant permis son élaboration que des dispositions qu'elle contient, tout particulièrement pour des pays arrivés à un stade de développement comparable.



MÉDAILLE D'ARGENT

Développer le sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement, Maryland

« Etudier l'environnement est un atout fondamental dans l'existence. Nous espérons que nos élèves mettront ces connaissances à profit dans le cadre des décisions qu'ils seront appelés à prendre tout au long de leur vie : le type de voiture qu'ils souhaitent conduire, la peinture dont ils recouvriront les murs de leur maison et le mode de gestion de leur entreprise. C'est une compétence aussi importante que de savoir lire, écrire et compter. »

Dr. Sarah Haines, Professeure de Sciences Biologie, Towson University, Maryland



Etudier en plein air améliore de 27% les résultats obtenus par les enfants lors de leurs contrôles de science.

En 2011, le Maryland est devenu le premier Etat américain à exiger des élèves qu'ils se soumettent, dans le cadre de leur examen de fin d'études, à une évaluation de leur sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement. La forte inquiétude suscitée par l'état de la Baie de Chesapeake, vaste estuaire situé au Maryland et en Virginie, terriblement affecté par la pollution depuis les années 70, n'est pas étrangère à la décision prise par le Gouverneur du Maryland. Il est en effet clairement apparu que, pour enrayer la détérioration constante de la baie, il fallait pallier par l'éducation le peu de conscience que les jeunes citoyens avaient du lien les unissant à leur environnement.

Le Rectorat du Maryland a donc instauré une évaluation du sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement, destinée à inverser la tendance en développant la conscience de l'environnement chez les jeunes au moyen d'un programme d'enseignement de nature à servir de catalyseur aux changements requis à l'échelon collectif. Il a donc imposé à chaque établissement scolaire de proposer, du jardin d'enfants à l'examen de fin d'études, un programme de sensibilisation mondial, conçu localement et intégré dans un vaste éventail de matières figurant au programme des établissements.

Tous en plein air !

De nombreuses études scientifiques ont prouvé les bienfaits du lien avec la nature et de l'apprentissage en plein air, dont elles ont démontré qu'ils exercent une influence positive sur la santé physique, psychologique, intellectuelle et relationnelle des jeunes. Il est prouvé que l'apprentissage en plein air réduit le stress, développe la créativité et la capacité à résoudre les problèmes et améliore les relations sociales.



Des résultats prometteurs

- Les premiers résultats enregistrés suite à l'adoption de la nouvelle réglementation du Maryland sont positifs. Les établissements scolaires ont constaté une évolution durable qui se traduit dans les compétences, les comportements et les actes. Lors de leur examen de fin d'étude, les élèves sont désormais systématiquement soumis à une évaluation de leur degré de connaissance, compréhension et application des questions liées à l'environnement et à la durabilité.
- Les recherches effectuées auprès de 460 établissements scolaires du Maryland ayant obtenu le « label vert » ont montré que l'instauration de l'éducation à l'environnement a exercé une influence positive sur les résultats obtenus par les élèves, entre autres aux examens, dans un grand nombre de matières, dont l'anglais, les mathématiques et les études sociales.
- Une évolution concrète se fait également sentir. Les élèves conçoivent des projets novateurs, parmi lesquels figurent la création de sentiers de randonnée, des programmes visant à préserver l'habitat naturel des animaux dans l'enceinte de leur établissement, des initiatives de recyclage et un nouveau

8 EVALUATION DU SENTIMENT DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT

Les grands sujets suivants sont au programme : questions relatives à l'environnement, y compris initiative locale visant à protéger, préserver ou améliorer l'environnement naturel ; interconnexion entre les systèmes terrestres ; circulation de la matière et de l'énergie ; démographie, communautés et écosystèmes ; ressources humaines et naturelles ; environnement et santé ; environnement et société ; durabilité.

réseau de zones humides. En 2014, les établissements scolaires labellisés « label vert » ont installé 3770 m² de toits végétalisés et 10130 m² de jardins pluviaux, planté 5381 arbres et ont recyclé 600 tonnes de papier.

Catalyser le changement

Cette initiative est en train de faire des émules, notamment d'autres Etats, parmi lesquels le Kentucky et l'Utah, qui ont conçu un programme d'éducation à l'environnement inspiré du modèle du Maryland, et l'alliance *No Child Left Inside*, qui prône l'éducation à l'environnement à l'échelon national.



MÉDAILLE D'ARGENT

Approche globale de
l'éducation : égalité, bien-
être et apprentissage tout
au long de la vie, Finlande

L'éducation figure au nombre des priorités nationales de la Finlande depuis plus de 30 ans et ce pays a adopté dans ce domaine une démarche globale unique en permanente évolution, dont les résultats remarquables suscitent l'admiration pour un système souvent qualifié d'admirable. L'éducation finlandaise repose notamment sur le principe fondamental de l'égalité d'accès de tous les citoyens à une éducation de qualité, quels que soient leur origine, leur âge, leurs moyens, leur langue ou le lieu où ils se trouvent. Le droit

fondamental à l'éducation et à la culture est inscrit dans la Constitution et l'enseignement est gratuit, de la maternelle à l'université.

La politique menée par la Finlande en matière d'éducation repose sur un certain nombre d'éléments centraux, parmi lesquels la qualité, l'efficacité, l'équité, le bien-être et l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation est également considérée comme une fin en soi. Les récentes réformes ont pour but de continuer à développer l'aspect communautaire des établissements scolaires, en mettant l'accent sur la joie d'apprendre et la collaboration, ainsi que sur l'autonomie des élèves dans l'apprentissage et la vie scolaire.

Premier de la classe

Le système éducatif finlandais, holistique et fondé sur la confiance, a d'excellents résultats à son actif. En 2013, 86 % des Finlandais âgés de

En Finlande, où les enseignants disposent d'une grande autonomie dans leur travail quotidien avec les élèves, la profession d'enseignant est considérée comme l'une des plus prestigieuses et des plus ardues. Les critères de sélection sont la personnalité et les compétences interpersonnelles requises pour être un pédagogue dévoué à son métier.





L'atmosphère des classes au sein desquelles les élèves pratiquent le jeu créatif, mènent des activités pratiques en plein air et s'attachent à la résolution collective des problèmes, est informelle et détendue. Toutes les décisions pédagogiques émanent de l'intérêt supérieur de l'enfant.

25 à 64 ans avaient le baccalauréat (contre 77 % en moyenne dans l'OCDE) et 41 % possédaient un diplôme du troisième cycle (contre 33 % en moyenne dans l'OECD). La Finlande arrive systématiquement aux premiers rangs de l'enquête internationale PISA, qui compare les compétences en lecture, mathématiques et sciences des jeunes gens de 15 ans de la planète entière.

Le bien-être : une priorité qui paie

La qualité d'ouverture de l'enseignement dispensé et la capacité à faire des élèves de « bons citoyens du monde » en accordant autant d'importance au développement artistique qu'au jeu et à l'éthique sont considérés comme des résultats clés. Les établissements scolaires finlandais, tenus par la loi de fournir gratuitement des repas et de proposer des services de prise en charge médicale, psychologique et d'orientation, ont vocation à promouvoir le bien-être global des enfants. Chaque établissement doit mettre au service de ses élèves une équipe de soutien défendant leur droit à se sentir bien à l'école et leur garantissant un environnement sain et sûr

UN CLIMAT DE CONFIANCE

Pas d'inspections extérieures des établissements scolaires ni des enseignants, pas de classement des élèves ni d'évaluations standard visant à contrôler en permanence le niveau d'apprentissage. Les parents font confiance au professionnalisme des enseignants qui collaborent entre eux à la résolution des problèmes.

propice à l'apprentissage. Il n'est donc guère surprenant que le dernier Bilan de l'UNICEF évaluant le bien-être des enfants (2013) classe la Finlande parmi les 4 pays riches les plus avancés en matière de bien-être global des enfants.

Ce système donne également d'excellents résultats en matière d'égalité et d'équité. La Finlande, qui consent à des efforts constants pour réduire les écarts de qualité entre les établissements scolaires, est l'un des pays au monde dans lesquels la performance des divers établissements est la plus homogène.



MENTION SPÉCIALE

Loi d'avant-garde protégeant la dignité et les droits de l'enfant, Suède

En 1979, la Suède devenait le tout premier pays du monde à interdire explicitement toutes les formes de châtement corporel et autres traitements humiliants infligés aux enfants. Cette réforme novatrice semble avoir réussi à bannir totalement ce type de traitement de tous les environnements, y compris le foyer familial, et avoir fondamentalement bouleversé le regard que la société suédoise portait sur la violence subie par les enfants. L'un des éléments clés a notamment été l'abolition de toute justification légale des châtements corporels.

Plus de 90 % de la population suédoise, dont les enfants, connaissent l'existence de cette loi qu'ils appuient. L'engagement pris par le gouvernement en matière de protection des droits des enfants s'exprime également dans

LOIS EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT MISES EN ACTION

Tous les enfants ont le droit d'être traités avec respect. Le droit international relatif aux droits de l'homme, et tout particulièrement la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, exigent l'interdiction et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des filles et des garçons, quel que soit l'environnement, y compris familial.



La recherche a montré que les abus graves d'enfants sont réduits lorsque les pays abolissent le châtement corporel.

un éventail de mesures destinées à aider et sensibiliser les parents et ayant contribué à l'établissement d'un excellent système de dénonciation des abus subis par les enfants.

La Suède œuvre également aux côtés d'autres Etats à l'interdiction universelle de tous les châtements violents infligés aux enfants. 44 Etats ont emboîté le pas à la Suède et adopté des lois proscrivant les châtements corporels dans la famille et 122 ont banni les formes violentes de discipline de leurs établissements scolaires.



MENTION SPÉCIALE

Arrêt novateur de la Cour suprême en matière de droits environnementaux, Argentine

Le bassin versant Matanza-Riachuelo, à Buenos Aires, est considéré comme l'une des zones urbaines les plus polluées d'Amérique latine. En 2004, Beatriz Mendoza, assistante sociale travaillant dans ce secteur dont la santé était elle-même compromise par la pollution, a convaincu des avocats et des résidents de la zone de déposer plainte contre le gouvernement national, la Province et la Ville de Buenos Aires, ainsi que 44 sociétés responsables de la pollution. En 2008, la Cour suprême de l'Argentine a adopté un arrêt historique entérinant le droit constitu-



Les trois-quarts des constitutions nationales du monde (149 sur 193) font désormais référence aux droits environnementaux.



Les jalons d'un avenir meilleur : presque 18 000 familles ont bénéficié de la construction de nouveaux logements et quitté certaines des zones les plus polluées du secteur.

tionnel des Argentins « à un environnement sain, harmonieux et propice au développement humain » et ordonnant l'adoption d'un programme d'évaluation, de nettoyage et de remise en état du bassin, assorti d'échéances strictes.

Il reste encore bien du chemin à parcourir pour remettre en état le bassin, mais les premiers résultats de ce précédent légal en matière de droits environnementaux sont impressionnants. Trois nouvelles usines de traitement des eaux fournissent désormais plus d'un million de personnes en eau potable de qualité, 11 systèmes d'assainissement des eaux usées endiguent le flux d'eaux usées se déversant dans la rivière, 214 décharges ont été assainies et 41% des établissements industriels installés dans la zone reconvertis. Un grand nombre de ces mesures bénéficient directement aux enfants qui ont désormais accès à 12 unités sanitaires mobiles qui proposent le dépistage de polluants dangereux, notamment le plomb, grâce à des prises de sang.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Plusieurs éléments clés ayant fait la réussite concrète des politiques évaluées sont ressortis de la recherche et de l'examen des lois et politiques candidates de l'édition 2015 du prix Future Award. Des considérations et recommandations essentielles pour la mise en œuvre des droits des enfants sont énumérées ci-dessous.

■ Veiller à intégrer la CDE et ses principes généraux dans le droit national et à les mettre en œuvre

Depuis l'adoption en 1989 de la CDE, les Etats signataires de cet instrument ont mis en place un vaste éventail de réformes et processus législatifs. Dans son Observation générale n° 5, le Comité des droits de l'enfant affirme que la Convention doit être examinée non seulement article par article mais aussi globalement, pour tenir compte de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits de l'homme. Accorder une juste place aux principes généraux que sont, entre autres, l'intérêt supérieur de l'enfant, le respect de son avis et la non-discrimination est une tâche fort délicate mais indispensable pour aborder avec sérieux la question des droits de l'enfant. De surcroît, lors de l'élaboration d'un nouveau texte de loi (ou la modification d'une loi existante concernant les enfants et leurs droits), il est fondamental de veiller à ce que le texte tienne compte de l'avis et de l'intérêt supérieur de l'enfant tout en apportant toutes les modifications requises aux lois traitant de sujets connexes, dans le but d'assurer l'efficacité du nouvel instrument. Il convient également de faire le nécessaire pour que chaque nouveau texte de loi soit systématiquement accompagné de son décret d'application.

■ Rôle du parlement

Les parlements et les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour veiller à ce que la législation nationale offre la meilleure protection possible aux enfants. Il peut s'avérer nécessaire d'analyser des lois existantes voire, le cas échéant, de les amender ou de les remplacer par de nouveaux textes. Conformément aux prérogatives qui sont les leurs, les parlementaires doivent aussi veiller à ce que soit menée à bien une évaluation réaliste des coûts de la mise en œuvre et prévoir l'allocation à ce poste des ressources financières requises.

Il est tout aussi important que les réformes législatives débouchent sur des réformes éducatives afin que les programmes et le matériel mis à la disposition des enseignants et des élèves s'inscrivent dans le droit fil de la Convention relative aux droits de l'enfant. Idéalement, les réformes législatives devraient être accompagnées d'une évaluation des coûts rendant réaliste leur mise en œuvre.



■ Rôle des tribunaux

Les cours suprêmes ou les cours constitutionnelles (instances nationales chargées de veiller à ce que la législation nationale respecte la Constitution) peuvent jouer un rôle central en soulignant la nécessité d'harmoniser, amender ou adopter de nouvelles lois conformes à la CDE. Elles peuvent invalider certaines dispositions au motif qu'elles ne sont pas compatibles avec la CDE ou ses principes, par exemple l'intérêt supérieur de l'enfant ou la non-discrimination. Les arrêts de la cour suprême peuvent exercer une influence importante sur la mise en œuvre de la législation protégeant les droits de l'enfant.

■ Participation et responsabilité de tous les partenaires concernés par les réformes législatives et leur mise en œuvre

La société civile a souvent des compétences particulières à offrir. Elle peut donc jouer un rôle fondamental dans l'élaboration de nouvelles lois, dont elle peut faciliter la diffusion et la mise en œuvre en assumant des fonctions de supervision et en dénonçant les violations des droits des enfants. La participation active des groupes de la société civile aux réformes législatives, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation mettant en exergue l'importance d'une nouvelle loi, améliore en général le degré d'adhésion du grand public. Bien que les initiatives visant à faire participer les collectivités, les parents et tout particulièrement les enfants eux-mêmes à ce processus puissent se révéler longues et compliquées, il est évident qu'elles permettent à la société de mieux comprendre et accepter l'importance de défendre et de protéger les droits des enfants. Il est également important que les collectivités et la population dans son ensemble soient tenues régulièrement informées des efforts consentis pour mettre en œuvre les nouvelles lois et politiques.

UNE DÉMARCHE GLOBALE

Nombre de politiques relatives aux droits des enfants que nous avons examinées étaient impressionnantes. Certaines d'entre elles, malheureusement, ne l'étaient que sur le papier. De tels cas posaient en général des problèmes d'inefficacité de mise en œuvre, de manque de ressources financières et humaines et/ou d'absence de dispositions évaluant l'incidence potentielle de ces initiatives. Les réformes législatives doivent s'inscrire dans le cadre de stratégies visant à développer, financer et mettre en œuvre des programmes relatifs aux droits des enfants plus ambitieux, plus généraux, et s'inscrivant sur le long terme. Il faut calculer à l'avance et prévoir au mieux l'investissement financier qu'exige une mise en œuvre efficace. L'éducation, le renforcement des capacités, la formation ou la mise à jour des personnels chargés d'appliquer et de faire respecter la nouvelle législation (fonctionnaires, forces de l'ordre, instances administratives, politiques et judiciaires) sont autant d'éléments essentiels pour obtenir l'adhésion du grand public et faire évoluer les mentalités.

Les valeurs et les traditions sociales constituent souvent un obstacle majeur au changement. Les parlementaires doivent, tout en tenant dûment compte de la diversité de la société, appuyer les activités (y compris les campagnes de sensibilisation de l'opinion publique et des médias) destinées à nourrir le dialogue et la réflexion concernant les traditions culturelles susceptibles d'entrer en conflit avec les droits des enfants.

La mise en œuvre de la nouvelle législation doit prévoir un suivi et une évaluation systématiques des résultats obtenus qui doivent être correctement financés, et permettre de révéler les points faibles qu'il pourrait être nécessaire d'amender, ainsi que de mesurer les progrès réalisés dans l'optique des objectifs poursuivis.

JURY DU PRIX 2015

- **Dr. Marie-Claire Cordonier Segger**, Royaume-Uni, Canada, Directrice générale du Centre for International Sustainable Development Law (CISDL), Chercheuse affiliée au LCIL, Université de Cambridge, et membre du World Future Council
- **Rogier Huizenga**, Suisse, Chargé du Programme relatif aux droits de l'homme de l'Union interparlementaire
- **Sanphasit Koompraphant**, Thaïlande, Président du Center for the Protection of Children's Rights Foundation à Bangkok, membre jusqu'en 2013 du Comité des droits de l'enfant
- **Anne-Sophie Lois**, Suisse, Représentante des Nations Unies et Responsable de Plan International à Genève, Présidente de Child Rights Connect (jusqu'en mars 2015)
- **Benyam Dawit Mezmur**, Ethiopie, Professeur agrégé de droit, Centre de droit communautaire de l'Université du Cap-occidental, Afrique du Sud, Président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Vice-Président du Comité africain d'experts des droits de l'enfant
- **David Ponet**, Etats-Unis, Spécialiste des questions parlementaires, UNICEF
- **Kirsten Sandberg**, Norvège, Département de droit public et international, membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Présidente du Comité des droits de l'enfant de l'ONU jusqu'en mai 2015
- **Maria Espinosa**, Représentante permanente de l'Equateur auprès des Nations Unies à Genève, experte des droits de l'enfant et membre du World Future Council
- **Jakob von Uexküll**, Suède et Allemagne, Fondateur du World Future Council et du Right Livelihood Award

LOIS ET POLITIQUES PRÉSÉLECTIONNÉES

1. Argentine – Jugement d'avant-garde de la Cour Suprême sur les droits environnementaux, 2008
2. Conseil d'Europe – Convention du Conseil d'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels (Convention de Lanzarote), 2007
3. Finlande – Loi sur l'éducation de base, 1998, et politiques d'éducation générale
4. Flandres, Belgique – Rapport sur l'impact de «JOKER» sur les enfants et les jeunes
5. Allemagne – Code social, livre 8 (VIII), Services pour les enfants et les jeunes, 2005
6. Italie – Cadre légal pour le soutien, l'intégration sociale et le droit des personnes handicapées, 1992
7. Maryland, Etats-Unis – Les normes de l'éducation environnementale, 2011
8. Nicaragua – Conseils municipaux pour les enfants
9. Suède – Code des enfants et des parents pour interdire tout châtiment corporel et autres traitements humiliants infligent aux enfants, 1979
10. Royaume-Uni – Unité pour le mariage forcé, 2005
11. Zanzibar, République unie de Tanzanie – Loi de Zanzibar en faveur des enfants, 2011



LAURÉATS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES DU PRIX FUTURE POLICY



2014 : METTRE FIN AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

Médaille d'or Réponse communautaire coordonnée à la violence domestique dans la ville de Duluth (« modèle de Duluth »), 1981 (Minnesota, États-Unis d'Amérique)

Médaille d'argent Loi du Burkina Faso interdisant les mutilations génitales féminines, 1996

Assistance juridique et psychosociale aux victimes de violences lors de procédures judiciaires civiles et pénales en Autriche, 2006



2013 : DÉSARMEMENT

Médaille d'or Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), 1967, Amérique latine et Caraïbes

Médaille d'argent Programme national de remise des armes à feu, 2006, Argentine
Loi sur la zone dénucléarisée, 1987, Nouvelle-Zélande



2012 : PROTECTION DES OCÉANS ET DES CÔTES

Médaille d'or Loi sur un refuge marin pour les requins, 2009 et Loi sur le réseau des zones protégées, 2003, Palaos

Médaille d'argent Loi sur les ressources marines, 2000, Namibie
Loi sur le parc naturel du récif de Tubbataha, 2010, Philippines



2011 : FORÊTS

Médaille d'or Politique forestière nationale, 2004, Rwanda

Médaille d'argent Politique sylvicole communautaire, 1995, Gambie
Loi Lacey de 1900, amendée en 2008, États-Unis



2010 : BIODIVERSITÉ

Médaille d'or Loi sur la biodiversité, 1998, Costa Rica

Médaille d'argent Loi sur le parc marin de la Grande barrière de corail, 1975 et Loi sur la protection de l'environnement et de la biodiversité, 1999, Australie



2009 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

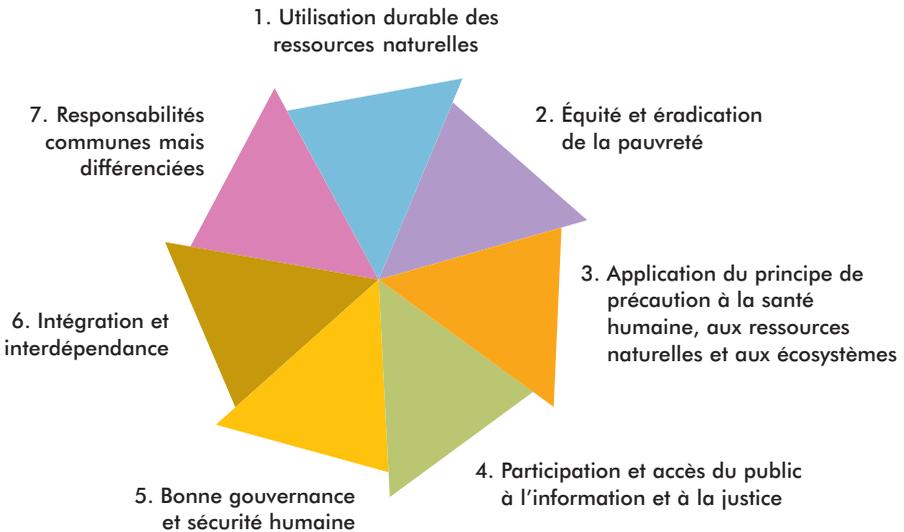
Médaille d'or Programme de sécurité alimentaire de Belo Horizonte, 1993, Brésil

Médaille d'argent Loi de la région toscane sur la protection et la promotion du patrimoine constitué par les races et les variétés de plantes locales présentant de l'intérêt pour l'agriculture, l'élevage et la sylviculture, Italie, 2004
Politique en matière d'agriculture urbaine, Cuba

LÉGIFÉRER POUR LA JUSTICE FUTURE

Nos « meilleures politiques » sont des politiques respectant les principes de l'élaboration de lois pour la justice future et contribuant de façon significative à améliorer le sort des générations futures. L'International Law Association a adopté sept principes s'appliquant au droit du développement durable. Ces principes, fruit de dix ans de recherche, sont considérés comme « la première ébauche de droit et de politique du

développement durable » à l'intention des professionnels chargés de l'élaboration des politiques et de leur évaluation. Ces sept principes sont appliqués au pied de la lettre aux politiques évaluées dans le cadre du prix Future Policy. Pour de plus amples informations, veuillez vous rendre sur le site : www.worldfuturecouncil.org/future_justice_principles.html





LES MEILLEURES POLITIQUES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le World Future Council rassemble une cinquantaine d'éminents acteurs de changement parmi lesquels figurent des responsables gouvernementaux et parlementaires ainsi que des représentants de la société civile, de l'administration publique, du monde des affaires et de l'art.

Nous œuvrons dans le but de transmettre à nos enfants et petits-enfants une planète et des sociétés justes, dans lesquelles il fasse bon vivre et nous travaillons pour ce faire à trouver et diffuser des solutions politiques efficaces en faveur de la justice future. Le World Future Council a été lancé en 2007 par Jakob von Uexküll, fondateur du « Prix Nobel alternatif ». Fondation indépendante de droit allemand, le World Future Council finance ses activités grâce au don.

AIDEZ-NOUS À CRÉER UN MONDE MEILLEUR !

En tant qu'organisation caritative, nous dépendons de votre soutien pour construire un monde durablement juste ! Vous pouvez destiner vos dons à une campagne particulière ou soutenir le travail du World Future Council dans son ensemble pour nous aider à poursuivre nos activités.

World Future Council Foundation
GLS Bank Bochum / Allemagne
N° de compte : 200 900 4000
Code banque : 430 609 67
IBAN : DE70 4306 0967 2009 0040 00
BIC/SWIFT : GENODEM1GLS

Dons en ligne :
www.worldfuturecouncil.org



FUTURE POLICY AWARD 2015

